Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_15-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**15** : ENFANCE JEUNESSE – PETITE ENFANCE – Renouvellement convention partenariat Relais Petite Enfance

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

En 2004, la commune de Plescop a participé à la création d'un « Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels (RIPAM) » avec le canton de Grand Champ.

Suite à la création de la nouvelle agglomération Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération GMVA, intégrant notamment Loc'h Communauté, la gestion du service RPE Relais Petite Enfance a été transférée au 1er janvier 2017 de Loc'h Communauté à Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. S'agissant d'une compétence non obligatoire, le conseil communautaire GMVA en sa séance du 28 septembre 2017 a décidé le retour de la gestion du RPE aux communes. En séance, le 2 décembre 2017, le conseil municipal de Grand-Champ a approuvé à l'unanimité la reprise de la gestion du service RPE au 1er janvier 2018 et proposé aux sept autres communes, jusque-là adhérentes au service, de continuer à bénéficier de ce service dans le cadre de la présente convention de partenariat. Il s'agit des communes de Brandivy, Colpo, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Meucon, Plaudren et Plescop.

Plescop a donc renouvelé son partenariat en 2018 puis en 2023.

Ce dispositif, désormais appelé Relais Petite Enfance (RPE), est toujours très apprécié et reconnu par les familles (parents et futurs parents) et par les professionnel(le)s. Il crée un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile.

Pour rappel, les sites d'accueil du public du RPE se situent :

- Maison de l'enfance à Grand-Champ
- Maison de l'enfant à Plescop

Ce partenariat a tout son sens dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance mis en œuvre depuis le 1er janvier 2025.

La convention prend effet au 1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026. Elle peut toutefois être renouvelée expressément d'un commun accord des parties.

ANNEXE : Convention de partenariat avec le Relais Petite enfance

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_15-DE

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission « enfance jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver la reconduction de cette convention de partenariat dans les conditions citées en annexe ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON